

# CTM Magazine

## Il prend le bateau pour contrôler les autos

(page 12)

# Il prend le bateau pour contrôler les autos

**Gilles Poirier aime le contrôle technique et la mer. Ce breton de 53 ans est donc heureux de posséder un centre à Ploemeur (Morbihan) et une installation déportée sur l'île de Groix.**

**CTM Magazine :** Gilles Poirier, êtes-vous déjà un « ancien » dans la profession ?

**Gilles Poirier :** J'ai suivi ma formation en février 1992. A cette époque, les offres d'emploi étaient très nombreuses car tous les centres nouvellement installés recherchaient des contrôleurs. J'ai commencé à Carhaix, en centre Bretagne, chez Dekra. Mais amoureux de la mer, je voulais travailler sur le littoral. Aussi, deux ans plus tard, on m'a proposé une place dans un centre Autovision à Lorient et j'ai accepté. Le centre a été vendu et j'ai suivi mon patron dans son deuxième centre à Guidel dans lequel je suis resté six ans. Enfin, en accord avec mon employeur, je suis parti en 2002 pour créer le centre que j'exploite actuellement à Ploemeur. Durant les trois premières années j'ai travaillé sous le panneau Autovision, mais en 2005 j'ai choisi d'adhérer à la coopérative A3S.



Gilles Poirier : « Le véhicule le plus récent que j'ai contrôlé à Groix datait de 2005. »



« En 2012, j'ai décidé d'implanter mes installations dans un nouveau bâtiment plus vaste. »

**CTM :** Avez-vous rencontré beaucoup de difficultés à Ploemeur au démarrage de votre activité ?

**G.P. :** Honnêtement non. Dès le premier mois, j'ai dû contrôler une centaine de véhicules puis très rapidement 150 jusqu'au moment où l'activité croissante m'a permis de recruter un contrôleur supplémentaire. Depuis cinq ans, nous sommes trois. En 2012, j'ai décidé d'implanter mes installations dans un nouveau bâtiment plus vaste, plus fonctionnel dans lequel j'exerce actuellement.

**CTM :** Pensez-vous qu'actuellement, il serait plus compliqué d'effectuer le même parcours ?

**G.P. :** Je pense que oui, mais avant de se lancer, il faut réfléchir. Le centre de Ploemeur a bien démarré et m'a permis de rester dans la même zone de cha-

landise tout en augmentant l'offre car le local actuel est plus grand et permet ainsi d'accueillir davantage de véhicules. D'autre part, avant l'ouverture de mon ancienne installation, il n'existait qu'un seul centre à Ploemeur, ville de 20.000 habitants. Maintenant, le gâteau est pratiquement le même d'année en année mais les parts sont de plus en plus petites, se lancer sur ce marché mérite une vraie réflexion et il est devenu très compliqué de créer un centre.

**CTM :** Combien y-a-t-il de centres de contrôle actuellement à Ploemeur ?

**G.P. :** Nous ne sommes que deux dans Ploemeur même, mais il existe une concurrence dans la périphérie.

**CTM :** Vous avez eu l'idée de créer un centre dans l'île de Groix, qui en était dépourvu. On devine que votre

12 • CTMAGAZINE OCTOBRE 2017



« Il a tout de même fallu deux ans pour que j'obtienne l'approbation de la préfecture. »

**amour de la mer a joué un plus grand rôle dans cette affaire que votre motivation financière.**

**G.P. :** Les habitants ainsi que les personnes ayant une résidence secondaire sur l'île devaient amener leurs véhicules sur le littoral pour faire effectuer les contrôles techniques. Le coût d'acheminement par mer ajouté au prix du contrôle avoisinait les 280€ (le prix est différent suivant le type de véhicule), autant dire que souvent les

véhicules n'étaient pas inspectés... L'idée d'ouvrir un centre sur l'île a fait son chemin car pour moi c'était un peu joindre l'utile à l'agréable. Cela dit, il restait à résoudre des problèmes : trouver un local à moindre coût car le marché n'est pas important et surtout s'assurer que la réglementation était compatible avec mon projet. Un référent d'A3S m'a informé

*« L'idée d'ouvrir un centre sur l'île a fait son chemin car pour moi c'était un peu joindre l'utile à l'agréable. »*

entendu l'accord de la mairie de Groix, qui a très bien accueilli cette initiative, car peu de véhicules étant contrôlés, la plupart circulaient en infraction. D'ailleurs, lorsque j'ai ouvert mon centre beaucoup de véhicules se sont présentés avec 8 ans de retard.

Suite page 14 ►►

que la réglementation prévoyait ce type de situation. Quand il existe une difficulté à présenter des véhicules au contrôle technique, un centre peut se déplacer par dérogation. L'île de Groix étant à 45 minutes de Lorient en bateau, mon centre de Ploemeur pouvait me permettre de concrétiser mon projet.

**CTM :** On imagine qu'il n'a pas été simple d'obtenir cette dérogation ?

**G.P. :** Dans un premier temps, je me suis déplacé sur l'île pour juger de la faisabilité du projet : local disponible, parc automobile, potentiel commercial etc. Après cette étude, j'ai décidé de me lancer, avec bien entendu l'accord de la mairie de Groix, qui a très bien accueilli cette initiative, car peu de véhicules étant contrôlés, la plupart circulaient en infraction. D'ailleurs, lorsque j'ai ouvert mon centre beaucoup de véhicules se sont présentés avec 8 ans de retard.

*susnommé ». Il s'agissait de l'article 14 qui dispense le centre de certains moyens techniques. La dérogation précise que « les contrôles techniques réalisés par le centre de l'île de Groix ont une validité limitée au territoire de l'île, une mention particulière doit apparaître sur le procès-verbal de contrôle technique ». En résumé, les véhicules contrôlés sur l'île ne peuvent pas circuler ailleurs.*

**CTM :** La présence d'un centre a-t-elle été bien accueillie par les habitants ?

**G.P. :** Oui et non. La présence d'un centre a été perçue comme une

► Suite de la page 13 : Il prend le bateau pour contrôler les autos

**CTM :** L'affaire s'est probablement compliquée lorsqu'il a fallu obtenir la dérogation ?

**G.P. :** J'ai envoyé ma demande de dérogation à la Dreal du département, qui ne connaissait pas l'existence d'une telle dérogation. Après s'être informés, ils m'ont renvoyé à la région, c'est-à-dire la Dreal de Rennes, à laquelle je devais faire la demande. Cela fut très difficile du fait que ce cas n'avait jamais été traité jusqu'alors.

**CTM :** Le projet pouvait donc être réglementairement mené à son terme ?

**G.P. :** Réglementairement oui, mais ce fut très long d'obtenir cette dérogation, beaucoup de discussions entre la Dreal de Rennes et le ministère ont été nécessaires. Il a tout de même fallu deux ans pour que j'obtienne l'approbation de la préfecture en 2016 pour pouvoir ouvrir ce centre. J'ai dû prouver qu'un centre spécialisé ne pouvait pas ouvrir sur l'île, dont le parc automobile n'est que de 800 à 1000 véhicules. Avec cette dérogation, j'ai pu ouvrir un centre dans un bâtiment beaucoup plus petit, sans banc de freinage, ni de ripage, ni suspension, mais avec une piste permettant de contrôler le freinage au décéléromètre. Le texte de la dérogation est le suivant : « Le centre Autosécurité de Ploemeur est autorisé à réaliser des contrôles techniques de véhicules légers sur son site déporté de l'île de Groix. Une dérogation est accordée pour le centre de l'île de Groix pour les articles suivants de l'arrêté

*« Avec cette dérogation, j'ai pu ouvrir un centre sans banc de freinage, ni de ripage, ni suspension, mais avec une piste permettant de contrôler le freinage au décéléromètre. »*

contrainte par ceux qui n'effectuaient pas leurs contrôles, mais pour les autres, qui présentaient leur automobile sur le continent, un centre dans l'île représentait une économie substantielle ainsi qu'un gain de temps. L'île compte deux catégories d'habitants : les résidents à l'année, qui se déplacent également sur le continent et les gens qui possèdent une résidence secondaire. Ces derniers sont très favorables à l'existence d'un centre sur l'île, car leurs véhicules y restent le plus souvent toute l'année. Le prix minimum d'un transfert aller-retour d'un véhicule sur le continent est très élevé, de l'ordre de 200€. Un insulaire ne paiera que 30€ pour un VP et une cinquantaine de plus pour un VU.

**CTM :** Quels tarifs pratiquez-vous à Groix ?

**G.P. :** 95€ en moyenne, mais je me déplace une fois par semaine, ce prix est donc raisonnable. Une personne m'a appelé der-

nièrement pour connaître mes tarifs qu'elle n'a pas trouvés exorbitants. Un contrôle sur le continent lui aurait coûté entre 280€ et plus, rien qu'en déplacement pour son véhicule plus la facture du contrôle : en tout en moyenne 300€. En effectuant son contrôle à Groix, pour un véhicule qui ne circule que sur l'île, elle économise 200€.

**CTM :** Existe-t-il des garages à Groix pour effectuer les réparations en cas de contre-visite ?

**G.P. :** Bien entendu, d'autant qu'il s'agit de véhicules généralement âgés, tels que Méharis, 2 cv, des véhicules de vacances. Le véhicule le plus récent que j'ai contrôlé aujourd'hui datait de 2005.

**CTM :** Le contrôle technique va évoluer en mai 2018. Comment percevez-vous cette nouvelle réglementation ?

**G.P. :** On élimine en fait les véhicules qui font vivre le contrôle technique et la réparation. Aujourd'hui, j'ai contrôlé cinq véhicules qui seront refoulés à partir du mois de mai et dont le coût des réparations ne sera financièrement pas supportable compte tenu de la valeur des véhicules. Je comprends que l'on améliore le contrôle technique, mais pas grand-chose n'a évolué depuis des années et d'un seul coup c'est beaucoup. Il aurait fallu lisser ces évolutions dans le temps. Je concède cependant qu'il existe des points positifs dans cette nouvelle réglementation mais le changement sera très brutal. J'ai peur que davantage d'automobilistes en viennent à circuler sans contrôle technique, car certains n'auront pas les moyens d'acheter un nouveau véhicule. Parallèlement on peut s'attendre à une augmentation des tarifs des contrôles et à la fin des contre visites gratuites. ■



« J'ai pu ouvrir un centre dans un bâtiment beaucoup plus petit. »

14 • CTMAGAZINE OCTOBRE 2017